

## Conseil municipal Anglars-Nozac

### Compte rendu de la séance du

Secrétaire de séance : Pascal Salanié

Présents : Vincent Bergon, Gérard Jarland, Thierry Jardin, Eric Laval, Christian Galet, Christiane Verdier, Aline Mathieu, Gilbert Capbal, Pascal Salanié, Pascal Pavan.

Excusé : Didier Laval qui donne son pouvoir à Pascal Pavan.

Ordre du jour :

Informations diverses :

Vincent Bergon lance le Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour, il passe le relais à Christian Galet pour l'élection du Maire.

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
Election du Maire	Christian Galet appelle les candidats pour l'élection du Maire.		2 candidatures sont présentées : Vincent Bergon et Pascal Pavan  Après l'élection, Pascal Pavan présente les conditions dans lesquelles il reprend ses fonctions. Document en fin de ce compte rendu. Il est soumis à la délibération la décision de renouveler l'ensemble des postes d'adjoints	Résultat du vote à bulletin secret : Pascal Pavan : 7 voix, élu maire. Vincent Bergon : 3 voix Abstention : 1 voix  Il est décidé par vote à main levée à la majorité de renouveler l'ensemble des adjoints.
Election du Premier Adjoint	Pascal Pavan préside le séance et procède à l'appel de candidats		1 candidature : Pascal Salanié	Résultat du vote à bulletin secret : Pascal Salanié : 8 voix, élu premier adjoint. Christian Galet : 3 voix
Election du Second	Pascal Pavan procède à l'appel		1 candidat : Gilbert Capbal	Résultat du vote à bulletin

<b>Sujet</b>	<b>Présentation</b>	<b>Documents remis</b>	<b>Débats</b>	<b>Décisions</b>
Adjoint	de candidats			secret : Gilbert Capbal : 7 voix, élu second adjoint Christian Galet : 2 voix Eric Laval : 1 voix
Election du troisième adjoint	Pascal Pavan procède à l'appel de candidats		1 candidate : Christiane Verdier	Résultat du vote à bulletin secret : Christiane Verdier : 7 voix, élue troisième adjointe Christian Galet : 2 voix Thierry Jardin : 1 voix
Délégation au adjoints	Le maire donne lecture au conseil municipal des délégations attribuées aux adjoints			Ce n'est qu'une information.
Election des représentants à la CCHB				En raison du contexte, il est décidé de reporter au prochain CM la désignation des représentants
Question diverse 1 : Date du prochain conseil municipal				Pour finir l'installation du conseil municipal, la date de la prochaine rencontre est fixée au vendredi 19 mars
Organisation des élections régionales				Il est procédé à l'organisation de la tenue du bureau de vote pour le premier tour des élections régionales.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 21h45.

Fait à Anglars-Nozac le 9 mars 2010.

Ci-après : Intervention du maire après son élection et délégation aux adjoints.

### **Communication du maire après son élection.**

Je souhaitais, à l'occasion de ma nouvelle prise de fonction en tant de maire faire une petite communication.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'il vient de se passer sinon vous dire que je le vis comme un échec collectif lié à l'absence de dialogue, de concertation, voire des incompréhensions réciproques, dont certaines doivent subsister, et surtout l'oubli de la notion de l'intérêt général.

Dans l'élection qui vient de se dérouler, l'essentiel n'est pas dans les 6 individus qui ont gagné ou les 6 autres qui ont perdu. Pour moi, c'est la volonté exprimée, avec une forte participation, de voir des élus qui portent prioritairement l'intérêt de la commune. C'est une méthode qui a été privilégiée plus qu'un projet.

Nous avons la chance de vivre dans un pays où, quand des crises apparaissent, il est possible de demander à nouveau aux électeurs de trancher. Je ne crois pas que c'est ennuyer les gens que de leur demander leur avis, quand c'est nécessaire.

Je souhaite reprendre le travail engagé en respectant la méthode mise en œuvre, en tentant de retrouver la sérénité nécessaire au bon fonctionnement de notre commune. Je sais que cela ne sera pas facile, pour aucun d'entre nous, aussi, c'est à chacun d'entre nous de faire cet effort. Je demande donc que l'on trouve le respect réciproque et que à chaque fois que l'un d'entre nous critique, ce qui est nécessaire pour enrichir le débat, il y ait une proposition.

Cependant, je reste persuadé, et ma courte expérience le confirme, qu'un maire, qui a la charge de mettre en œuvre la décision d'un conseil municipal, et non l'inverse, a besoin d'une majorité pour travailler. C'est pour cette raison, et sans aucune animosité, que je vais proposer des membres du conseil municipal pour les postes d'adjoints, issues des derniers élus.

Je propose que l'on conserve aussi les principes de fonctionnement suivants :

- ✓ nous allons aujourd'hui désigner les adjoints et les représentants à la CDC comme le prévoit l'ordre du jour.
- ✓ Les délégations seront aussi étendues à des conseillers municipaux pour se répartir les fonctions et rendre le travail de tous plus responsable et motivant. Ce sera fait lors du prochain conseil municipal.
- ✓ Les indemnités serviront prioritairement à couvrir les frais engagés par notre travail. Le maire et les adjoints ne prendront pas le maximum autorisé afin que les frais engagés par les conseillers municipaux qui prendraient d'autres responsabilités puissent être couverts.
- ✓ Nous désignerons les commissions et des représentants afin que celles-ci puissent fonctionner même si le maire n'est pas présent.

Je souhaite aussi que nous puissions continuer à associer les habitants. Peut-être de façon plus importante pour des questions qui nous engagent tous et sur du long terme. Il y a des sujets où c'est obligatoire, mais c'est sans doute une habitude à installer.

Les habitants ont aussi besoin d'une information transparente sur la vie de la commune. Le journal trimestriel est un moyen. Les comptes rendus des conseils municipaux, obligatoires, permettent de connaître aussi les sujets abordés, les discussions et les décisions prises. Il me paraît important que les habitants puissent aussi trouver une information sur une décision prise, quelle qu'elle soit. Par exemple, à quelles associations sont versées les subventions, si elles ont été refusées et pour quels motifs.

Pour accéder plus facilement à cette information et la rendre interactive, le site, même s'il ne remplacera pas les autres formes de communication, facilitera les échanges avec les habitants.

C'est dans cet esprit que je prends mes responsabilités de maire, avec la volonté de poursuivre et mener à bien les projets engagés dans la commune et en lien avec

les autres communes de la CCHB et du Pays Bourian. Je souhaite tourner cette page et tenter, à ma place, de reconstituer l'équipe municipale.

Adjoints	Responsabilité	Objet	Missions	Type de délégation
Premier adjoint :	Chargé des projets d'aménagement et d'entretien des espaces publics	<p>Réseaux : eau, électricité, assainissement</p> <p>Espaces publics : cimetière, église, bâtiments communaux.</p> <p>Assure le suivi des travaux relatifs aux équipements communaux.</p>	<p>Supervise les travaux, est le correspondant des intervenants. Référent de la négociation du renouvellement de la gestion du service public</p> <p>Signe tout document relatif à la réalisation des travaux après validation par le CM.</p> <p>Gère l'organisation des travaux : - supervise le travail du cantonnier - Signe les bons de commande de fournitures nécessaires au bon fonctionnement du service technique et des locaux.</p> <p>Signe les bons de commandes des investissements après validation par le CM.</p> <p>Référent pour la commune des intervenants extérieurs. Signe les autorisations de travaux après validation par le CM.</p>	<p>Délégation de fonction.</p> <p>Délégation de signature</p> <p>Délégation de fonction. Délégation de signature.</p>
Deuxième adjoint :	Chargé des projets économiques et financiers	<p>Développement économique : agriculture, artisanat, commerce, tourisme.</p> <p>Suivi des finances de la commune. Urbanisme</p>	<p>Anime la commission développement économique.</p> <p>Création d'un réseau d'acteurs économiques de la commune, des Chambres consulaires et de tout acteur concerné par des projets de développement économique. Signe tout document nécessaire à la vie de ce réseau. Signe les bons de commandes des investissements spécifiques après validation par le CM</p> <p>Participe à la création de la commission finance de la commune. Signe, en cas d'absence du Maire, les différents documents d'urbanisme. Anime la mise en oeuvre du PLU : - organisation des réunions (convocations, ...) - réponse aux différents courriers liés à la mise en oeuvre du</p>	<p>Délégation de fonction.</p> <p>Délégation de signature</p> <p>Délégation de fonction. Délégation de signature. Délégation de fonction.</p>

			PLU, - suivi des éventuels contentieux.	
Troisième adjointe :	Chargé des projets de développement de la vie sociale	Vie scolaire : école, cantine, péri-scolaire	Anime le réseau des acteurs de la vie scolaire (Education Nationale, Parents d'élèves, autres communes, associations...) Suivi des normes d'accueil des enfants dans les établissements publics. Développe les relations entre l'école et la population. Gère l'organisation des services. Organise le travail de la cantinière. Préside la Commission vie scolaire et jeunesse Signe les bons de commande pour les fournitures liées à l'école, la cantine et l'accueil péri-scolaire et tout courrier relatif à ce domaine de compétence.	Délégation de fonction.  Délégation de signature.
		Aide sociale	Recense les besoins de la commune en matière d'aide sociale et propose des pistes de travail au CCAS. Signe tout courrier relatif à ce domaine de compétence.	Délégation de fonction